

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **DELUGE 960 EC**

de la société	GLOBACHEM NV
enregistrée sous le	n°2021-2828

La modification des informations déclarées (notification d'une nouvelle source additionnelle de fabrication de la substance active) est accordée en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Informations générales sur le produit

Noms du produit	DELUGE 960 EC ATOL
Type de produit	Générique
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark Lichtenberglaan 2019 3800 Sint-Truiden Belgique
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	960 g/L - S-métolachlore
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	489-2017.01
Numéro d'AMM	2180088
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

04 AOUT 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché


Frédérique TOUFFET